



Guide du sportif :
changements majeurs
dans le Code 2021

ADEL

table des MATIÈRES

Quel est l'objectif de ce Guide du sportif Code 2021 ?	4
Qu'est-ce que le Code mondial antidopage (le Code) ?	4
Que sont les Standards internationaux ?	5
Quand le nouveau Code entrera-t-il en vigueur ?	6
Que font les organisations antidopage pour se préparer pour le Code 2021 ?	7
Quel type de sportif êtes-vous ?	7
Quels changements ont été apportés aux fondements du Code ?	8
Petit rappel : votre rôle et vos responsabilités dans le cadre du Code 2021	11
Définitions – Qu'est-ce qui est nouveau dans le Code 2021 ?	12
Quelles sont les nouveautés en matière de l'éducation ?	13
Qu'est-ce qui est important pour les sportifs retraités qui reprennent la compétition ?	14
Quels changements ont été apportés à des groupes spécifiques de sportifs ?	15
Qu'est-ce qui a changé dans les substances et la manière dont elles sont détectées ?	16
Qu'est-ce qui a changé dans la manière dont les données et les échantillons peuvent être utilisés ?	18
Qu'est-ce qui a changé dans la gestion des résultats ?	20
Quels changements ont été apportés aux violations des règles antidopage (VRAD) et aux sanctions ?	21
Les changements	23
Quelles sont les nouveautés en matière d'audiences et de recours ?	26
Conclusion	27

Quel est l'objectif de ce Guide du sportif Code 2021 ?

Notre objectif est de vous aider à comprendre les changements majeurs apportés au Code mondial antidopage (le Code), en particulier ceux qui ont le plus d'impact sur vous. La protection de votre santé et de vos droits en matière de lutte contre le dopage sont au centre de nos efforts pour protéger un sport propre. Bien que rien ne remplace le texte du Code ou les règles antidopage (les documents juridiquement contraignants) de votre organisation antidopage (OAD), ce guide vise à vous donner un aperçu simplifié de ce qui se passera en 2021.

Qu'est-ce qu'un signataire du Code ?

Les organisations qui ont accepté ou signé le Code sont appelées des "signataires". Certaines organisations ont dû devenir signataires pour participer à des événements tels que les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. D'autres organisations ont choisi de devenir signataires du Code pour protéger davantage les droits de leurs sportifs à un sport propre.

Les signataires du Code doivent se conformer au Code et aux Standards internationaux.

Qu'est-ce que le Code mondial? antidopage (le Code) ?

Le Code définit les règles antidopage pour tous les sports et tous les pays. Il protège votre droit fondamental, en tant que sportif, de pratiquer un sport propre. Le Code promeut et protège la santé des sportifs, ainsi que l'équité et l'égalité des opportunités pour vous et tous les sportifs du monde entier.

Le Code est entré en vigueur pour la première fois en juillet 2004. Le Code 2021, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021, est la quatrième version.

Le Code a été accepté par l'ensemble du Mouvement olympique ainsi que par divers organismes sportifs et organisations nationales antidopage (ONAD) dans le monde entier. Il a également été reconnu par plus de 185 gouvernements, par le biais de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Tant les gouvernements que les organismes sportifs s'engagent en faveur d'un sport propre !

Afin de mettre en œuvre le Code, chaque signataire dispose d'un programme antidopage avec des règles antidopage qui tiennent compte des réalités de son pays et de son sport. Ces règles doivent être conformes au Code et l'AMA doit les approuver. Il est important que vous connaissiez les règles qui s'appliquent à vous.

Vous pouvez trouver le Code sur le site web de l'Agence mondiale antidopage (AMA):

www.wada-ama.org

Que sont les Standards internationaux ?

Dans le but de garantir une cohérence à travers le monde, l'AMA a élaboré des Standards internationaux (les Standards) pour différents domaines techniques de la lutte contre le dopage, en consultation avec la communauté antidopage et les sportifs. La mise en œuvre des Standards est obligatoire pour tous les signataires du Code

- **Standard international pour l'éducation (SIE)** (nouveau en 2021) - veille à ce que toutes les organisations antidopage (OAD) mettent en œuvre des programmes d'éducation antidopage pour les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs afin qu'ils se familiarisent avec tout ce qui concerne la lutte contre le dopage et les valeurs d'un sport propre. Un principe clé du SIE est l'importance pour les sportifs d'être éduqués avant d'être soumis à des contrôles antidopage.

Le personnel d'encadrement des sportifs est tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent, ou toute autre personne qui travaille avec un sportif participant à des compétitions sportives ou s'y préparant ou qui le traite ou lui apporte son assistance.

- **Standard international pour la Liste des interdictions** (la Liste) - c'est la liste des substances et des méthodes interdites. Vous devez connaître la Liste et savoir quand les substances sont interdites (en compétition uniquement ou en tout temps). Assurez-vous que votre personnel d'encadrement connaît également la Liste. Ne prenez jamais de substances ou n'utilisez jamais de méthodes avant de consulter la Liste International.
- **Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques** (SIAUT) - décrit le processus de demande d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour les sportifs. Une AUT permet au Sportif d'utiliser

Si vous avez besoin d'une AUT, vous devez faire une demande auprès d'une seule organisation - vérifiez auprès de votre fédération internationale (FI) ou de votre organisation nationale antidopage (ONAD). Vous ne pouvez pas obtenir une AUT de plus d'une OAD pour la même condition médicale.

Les ONAD approuvent les AUT pour les sportifs de niveau national. Celles-ci sont valables pour toute manifestation de niveau national, dans n'importe quel pays.

Les FI approuvent les AUT pour les sportifs de niveau international. Celles-ci sont valables pour toute manifestation de niveau international.

une substance ou une méthode interdite pour traiter une condition médicale légitime.

- **Standard international pour les contrôles et les enquêtes** (SICE) - décrit comment les contrôles antidopage et les enquêtes doivent être effectués par les OAD, y compris le Passeport biologique de l'athlète (PBA). Parmi les changements récents apportés au SICE, on peut citer les suivants :
 - L'alcool n'est plus autorisé dans la station de contrôle antidopage.
 - La gravité spécifique acceptable dans un échantillon d'urine a été modifiée en 2020.
 - L'agent de contrôle du dopage va maintenant conserver votre échantillon partiel en toute sécurité pour vous.

- **Standard international pour les laboratoires (SIL)** - définit la manière dont les échantillons urinaires et sanguins de contrôle du dopage sont analysés et comment les données relatives aux échantillons doivent être traitées. Seuls les laboratoires qui ont été accrédités par l'AMA peuvent analyser des échantillons à des fins de contrôle du dopage. Les laboratoires doivent respecter des normes strictes pour être accrédités et conserver leur accréditation. Le SIL précise également comment les laboratoires doivent gérer les programmes de contrôles incluant le programme du passeport biologique.

Le Passeport biologique surveille certaines variables sanguines (les «biomarqueurs du dopage») d'un sportif au fil du temps.



Cela signifie qu'il recherche les changements dans le profil sanguin d'un individu qui pourraient indiquer le recours au dopage plutôt que de détecter une substance spécifique

- **Standard international pour la gestion des résultats (SIGR)** (nouveau en 2021) - garantit que toutes les violations des règles antidopage (VRAD), y compris les procédures d'audience, sont traitées de manière cohérente et équitable.
- **Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP)** - décrit les principes que les OAD doivent respecter pour assurer la confidentialité et la protection de vos données lorsqu'elles collectent, gèrent, traitent et conservent vos données personnelles à des fins de lutte contre le dopage.
- **Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS)** - veille à ce que les règles et programmes antidopage conformes au Code soient mis en œuvre et appliqués de manière cohérente dans tous les sports et dans tous les pays. Cela vous aide à avoir confiance dans le programme mondial antidopage et dans nos efforts pour protéger l'intégrité des compétitions sportives. Le SICCS permet à l'AMA de surveiller le respect du Code par les signataires et de prendre des mesures contre ceux qui ne s'y conforment pas.

Quand le nouveau Code entrera-t-il en vigueur ?

Le Code mondial antidopage 2021 (le Code) a été approuvé en novembre 2019 lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Les modifications apportées au Code entrent en vigueur le 1er janvier 2021.



Que font les organisations antidopage pour se préparer pour le Code 2021 ?

Les signataires du Code mondial antidopage (le Code) doivent modifier leurs règles et programmes antidopage afin de les rendre conformes au Code 2021 d'ici le 1er janvier 2021. Il est important que vous consultiez le site web de votre organisation antidopage (OAD) pour obtenir une copie des nouvelles règles antidopage. Toute modification des règles et procédures antidopage devrait être disponible pour consultation.

L'AMA aide les OAD à se préparer en vue de la mise en œuvre du Code mondial antidopage par le biais de son Programme de soutien aux signataires (Code Implementation Support Program - CISP, en anglais). Pour en savoir plus, veuillez consulter ADEL [<https://adel.wada-ama.org>].

Quel type de sportif êtes-vous ?

Le Code mondial antidopage (le Code) définit plusieurs niveaux ou types de sportif différents.

- De niveau national
- De niveau international

- Mineurs
- Personnes protégées
- De niveau récréatif

Il est important de toujours savoir dans quel groupe vous êtes. Votre organisation nationale antidopage (ONAD) et votre fédération internationale (FI) auront des définitions spécifiques pour chacun de ces groupes de sportifs.



Quels changements ont été apportés aux fondements du Code?

Santé

- La santé est désormais la principale raison d'être du Code mondial antidopage (le Code).

Vos droits - Déclaration des droits antidopage des sportifs (la Déclaration)

La raison d'être fondamentale du Code comprend les droits des sportifs

- Ces droits se trouvent dans différents articles du Code. La Déclaration les résume en un seul endroit.
- La Déclaration a été élaborée par le Comité des sportifs de l'AMA en consultation avec les sportifs et d'autres parties prenantes dans le monde entier. Elle vise à expliquer clairement vos droits en matière de lutte contre le dopage et à les rendre plus accessibles.
- La Déclaration souligne également ce que la communauté antidopage doit faire pour protéger vos droits.
- La Déclaration comporte deux parties.
 - Première partie : vos droits qui se trouvent dans le Code et les Standards internationaux (les Standards).
 - Deuxième partie : vos droits recommandés, qui ne se trouvent pas dans le Code et les Standards, mais dont les sportifs estiment que les organisations antidopage (OAD) devraient adopter comme meilleure pratique.

- La nouvelle Déclaration se trouve dans le Code 2021 et dans un document supplémentaire (<https://www.wada-ama.org/en/resources/anti-doping-community/athletes-anti-doping-rights-act>).







Votre rôle et vos responsabilités dans le cadre du Code 2021

Le Code mondial antidopage (le Code) décrit votre rôle et vos responsabilités en matière de lutte contre le dopage.

Petit rappel :

Responsabilités

Être disponible à tout moment pour le prélèvement d'échantillons, à des fins légitimes de lutte contre le dopage, et dans le respect de vos droits de l'homme et de votre vie privée.



Soyez disponible pour les contrôles.

Être responsable de ce que vous ingérez et utilisez.



Responsabilité stricte : Votre corps est votre responsabilité.

Informez le personnel médical de votre obligation de ne pas utiliser de substances et de méthodes interdites, en plus de prendre la responsabilité de veiller à ce que tout traitement médical ne va pas à l'encontre des politiques et des règles antidopage.



Dites à vos médecins et infirmiers que vous êtes un sportif et que vous ne pouvez pas utiliser de substances et/ou de méthodes interdites.

Vérifiez que les médicaments ne contiennent pas de substance interdite avant de les prendre.

Demandez de l'aide si vous n'êtes pas certain

Coopérer avec les OAD qui enquêtent sur des VRAD potentielles.



Collaborer dans une enquête antidopage sur demande.

Rôle

Connaître et respecter toutes les politiques et règles antidopage applicables.



Connaissez les règles antidopage et respectez-les !

Divulguer à votre organisation nationale antidopage (ONAD) et à votre fédération internationale (FI) toute décision prise par une organisation antidopage (OAD) qui n'est pas signataire du Code concernant une violation des règles antidopage (VRAD) au cours des dix années précédentes.



Indiquez à votre ONAD ou à votre FI si vous avez commis une VRAD au cours des dix dernières années.

Divulguer l'identité de votre personnel d'encadrement des sportifs à toute OAD ayant juridiction sur vous et qui vous le demande.



Partager des informations sur les personnes qui vous soutiennent (entraîneur, physiothérapeute, médecin) sur demande.

Définitions – Qu'est-ce qui est nouveau dans le Code 2021 ?

Les termes relatifs à la lutte contre le dopage sont inclus dans la section « Définitions » du Code mondial antidopage (le Code), afin d'aider chacun à comprendre la signification des termes clés. Les définitions suivantes ont été modifiées, ajoutées ou clarifiées dans le Code 2021.

Education

- Le Code 2021 définit désormais l'éducation comme « **le processus consistant à inculquer des valeurs et à développer des comportements qui encouragent et protègent l'esprit sportif et à prévenir le dopage intentionnel et involontaire.** »

Falsification

- La falsification était déjà une violation des règles antidopage (VRAD).
- Dans le Code 2021, l'ingérence dans le processus de contrôle ou dans toute autre partie du contrôle du dopage est désormais donnée comme un exemple clair de falsification.
- Fournir de faux documents ou soumettre de faux témoignages à une organisation antidopage (OAD) est également considéré comme une falsification.

Intentionnel

- Dans certains cas, lorsqu'un sportif commet une VRAD, il est important d'établir l'absence d'intention pour obtenir une réduction de la sanction.

- À ces fins, « intentionnel » signifie que la personne s'est livrée à un comportement dont elle savait qu'il s'agissait d'une VRAD ou qu'elle savait qu'il y avait un risque important et n'a pas tenu compte de ce risque.

En compétition

- Certaines substances et méthodes sont interdites en tout temps, d'autres ne le sont qu'en compétition. Vous devez donc savoir quand est la période en compétition.
- La période « en compétition » commence à 23h59 la veille d'une compétition à laquelle le sportif doit participer et se termine à la fin de cette compétition et du processus de prélèvement d'échantillons lié à cette compétition.
- Les fédérations internationales (FI) peuvent demander à l'AMA de modifier la période en compétition pour une raison spécifique.
- Si c'est approuvé, cette période de compétition différente et spécifique au sport sera également suivie par les organisateurs de grandes manifestations (OGM) qui organisent des compétitions incluant ce sport.



- Avant toute compétition:
- Lisez les règles antidopage de la FI.
- Vérifiez ce qu'est la période en compétition.

Quelles sont les nouveautés en matière de l'éducation ?

- Le Code mondial antidopage (Le Code) définit les personnes que les organisations antidopage (OAD) doivent ou devraient éduquer et sur quels sujets.
- Les OAD sont tenues de dispenser une éducation antidopage depuis le Code de 2015, mais le terme « éducation » n'avait pas été inclus dans la liste des termes définis.
- Le Standard international pour l'éducation (SIE) est un nouveau standard qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021.
- Le SIE fournit des détails sur la manière dont les OAD doivent planifier, fournir, contrôler et évaluer les programmes d'éducation antidopage pour vous et votre personnel d'encadrement.
- Le SIE indique également qu'il est important que les OAD vous éduquent avant que vous ne soyez soumis à un prélèvement antidopage.

RENSEIGNEZ-VOUS !

The Code makes it mandatory for ADOs to provide education programs. The Code rend obligatoire la prestation de programmes d'éducation par les OAD. Il vous appartient également de rechercher les informations dont vous avez besoin, pour vous assurer que votre entraînement et vos compétitions sont conformes aux valeurs du sport propre et aux règles antidopage.





Qu'est-ce qui est important pour les sportifs retraités qui reprennent la compétition ?

- Si vous êtes un sportif retraité qui faisait partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, et que vous souhaitez reprendre la compétition, vous ne pouvez pas participer à une manifestation sportive internationale ou nationale tant que vous n'êtes pas disponible pour des contrôles antidopage.
- Vous devez donner un préavis écrit de six mois à votre fédération internationale (FI) et à votre organisation nationale antidopage (ONAD). Cela s'applique même s'il s'agit d'un sport nouveau/différent dans lequel vous participerez.
- Les FI et les ONAD peuvent exiger que les sportifs qui ne font pas partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles donnent également un préavis avant de retourner à la compétition. Il est important de vérifier auprès de votre organisation antidopage (OAD) avant de participer à une compétition.
- Si vous participez à une manifestation sportive internationale ou nationale sans donner de préavis de six mois, vos résultats pourraient être disqualifiés.
- Comme c'était déjà le cas dans le précédent Code mondial antidopage (le Code), l'AMA, suivant consultation avec la FI ou l'ONAD concernée, peut accorder une dérogation au préavis écrit de six mois dans des circonstances exceptionnelles, si la stricte application de cette règle serait injuste pour le sportif.

Vous sortez de la retraite ?



***Envoyez un courriel électronique** à votre FI et votre ONAD pour les aviser.*

Attendez d'obtenir une réponse confirmant qu'ils ont reçu votre courriel et suivez leurs instructions avant de participer à nouveau à la compétition.

Quels changements ont été apportés à des groupes spécifiques de sportifs ?

« Personnes protégées » et mineurs

- Une «**Personne protégée** » est un sportif
 - de moins de 16 ans ; ou
 - de moins de 18 ans qui n'est pas inclus dans un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles et n'a jamais concouru dans une manifestation internationale; ou,
 - considéré comme privé de capacité juridique selon le droit national applicable, pour des raisons sans rapport avec l'âge.
- Une Personne protégée n'est pas un sportif d'élite de 16 ou 17 ans.
- Une Personne protégée qui commet une violation des règles antidopage (VRAD) peut bénéficier de règles de sanction plus souples.
- Un «**mineur** » est un sportif âgé de 17 ans ou moins.
- En tant que mineur, tout sportif d'élite de 16 et 17 ans qui a commis une VRAD peut être dispensé de rendre sa sanction publique.



La capacité juridique signifie qu'une personne est reconnue par les lois de son pays et qu'elle peut se représenter pleinement dans des affaires de droit telles que : prendre des décisions concernant sa vie, appliquer ses droits, conclure des contrats, parler en son nom propre.

« Sportifs de de niveau récréatif » - Plus de souplesse dans les conséquences appliquées

- «**Sportifs de niveau récréatif** » est une nouvelle catégorie de sportifs dans le Code mondial antidopage 2021 (le Code).
- Les sportifs de de niveau récréatif qui commettent une violation des règles antidopage (VRAD) peuvent bénéficier de la même souplesse au niveau des sanction que les Personnes protégées.
- Il appartient à chaque organisation nationale antidopage (ONAD) de définir qui est considéré comme un sportif de niveau récréatif. Cependant, la définition ne peut pas inclure un sportif qui au cours des cinq années précédant la commission d'une VRAD :
 - a été un sportif de niveau international ou national ;
 - a représenté un pays lors d'un événement international dans une catégorie ouverte ; ou
 - a fait partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles ou d'un autre groupe de localisation géré par une fédération internationale (FI) ou une ONAD.



***Des informations de localisation** sont fournies par certains sportifs pour faciliter les contrôles hors compétition. Les informations qui pourraient devoir être fournies, incluent : l'adresse de nuit, une tranche horaire de 60 minutes chaque jour de l'année, les coordonnées de contact, et les activités régulières telles que la formation, le travail, l'école/université.*

Qu'est-ce qui a changé dans les substances et la manière dont elles sont détectées ?

Specified and Non-Specified Spécifiées et non spécifiées

- Les substances figurant sur la Liste des interdictions (la Liste) sont classées comme « spécifiées » ou « non spécifiées ».
- Les substances spécifiées sont plus susceptibles d'avoir une raison d'apparaître dans l'échantillon d'un sportif car ces substances interdites peuvent se retrouver dans des médicaments facilement disponibles en vente libre.
- Le Groupe d'experts de la Liste de l'AMA peut décider de classer certaines méthodes interdites comme spécifiées, alors que cela était impossible auparavant.

Substances d'abus

- Certaines substances interdites seront identifiées comme « substances d'abus » par le Groupe d'experts de la Liste de l'AMA.
- Si un sportif peut prouver qu'il a utilisé une substance d'abus en dehors de la période de compétition et que cela n'était pas lié à sa performance sportive, une sanction de trois mois peut être appliquée.
- La sanction peut être réduite à un mois si le sportif suit un programme de traitement contre les substances d'abus approuvé par l'organisation antidopage (OAD).

La **Liste** est mise à jour chaque année.

La nouvelle Liste est publiée sur le site web de l'AMA (wada-ama.org) en octobre et entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivante.

Il est possible d'apporter des modifications à la Liste plus d'une fois par an, mais les OAD ont trois mois pour vous communiquer ces modifications avant qu'elles n'entrent en vigueur.



Substances ajoutées ou retirées de la Liste

- Lorsque des substances sont ajoutées ou retirées de la Liste, elles ne peuvent pas, sauf indication contraire, être analysées dans l'échantillon déjà prélevé d'un sportif.
- Un sportif qui purge actuellement une période de suspension (interdiction de compétitionner) pour une substance qui a été retirée de la Liste peut demander à l'autorité de gestion des résultats (AGR) compétente de réduire la période de suspension.



L'AGR est l'OAD qui est responsable de la gestion des résultats d'une affaire.

Procédures relatives à l'ouverture des échantillons

- Un échantillon peut être divisé en deux et utilisé pour l'analyse initiale. La partie restante de l'échantillon sera conservée. Cela signifie que l'échantillon B, par exemple, pourrait être divisé en deux et devenir un nouvel échantillon A et un nouvel échantillon B. Tous les échantillons divisés peuvent être utilisés pour confirmer un résultat initial.
- Le laboratoire et/ou l'OAD avec l'AGR doit informer le sportif de la possibilité d'observer l'ouverture d'un récipient d'échantillon. Vous avez également le droit d'être présent lors du fractionnement de l'échantillon.
- Toutefois, si le sportif n'est pas présent, l'échantillon peut toujours être ouvert, divisé et analysé. L'ouverture peut se faire en présence d'un témoin indépendant.



Un RAA signifie qu'il y a une substance interdite dans l'échantillon du sportif et c'est le laboratoire accrédité qui en informe l'OAD.

Remember: Risk related to Supplements and Other Products

- Les contaminants présents dans les compléments constituent un risque pour les sportifs car ces ingrédients ne sont pas mentionnés sur l'étiquette, et souvent entrent dans le produit au cours du processus de production sans être détectés.
- Les sportifs devront établir l'origine exacte de la substance interdite s'ils ont un résultat d'analyse anormal (RAA) qu'ils pensent relié à l'utilisation des compléments.



Vous pouvez demander à votre OAD ce que l'on fait des informations personnelles que vous fournissez pour des raisons de lutte contre le dopage.

Vos informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire à des fins de lutte contre le dopage. Dans la plupart des cas, il s'agit de 10 ans, car c'est la durée pendant laquelle les OAD doivent poursuivre une VRAD. Les informations de localisation et les informations médicales pour les AUT sont conservées pendant une période plus courte.

Qu'est-ce qui a changé dans la manière dont les données et les échantillons peuvent être utilisés ?

Utilisation des informations provenant de l'analyse des échantillons

- Les échantillons peuvent être utilisés pour vérifier et améliorer la qualité des méthodes de détection, pour développer de nouvelles méthodes, ou pour aider à établir des seuils (pour la déclaration des substances interdites trouvées dans les échantillons). Avec votre consentement, les échantillons peuvent également être utilisés pour la recherche antidopage.
- Les données issues de l'analyse des échantillons et d'autres informations antidopage peuvent également être utilisées à ces fins.
- Mais avant que les échantillons ou les données puissent être utilisés à ces fins, les laboratoires et les organisations antidopage (OAD) doivent prendre des mesures pour que personne ne puisse savoir à qui appartient un échantillon ou des données. Ils ne peuvent pas être retracés jusqu'à vous ou à un autre sportif

Utilisation d'autres laboratoires

- Seuls les résultats d'un laboratoire accrédité ou reconnu par l'AMA peuvent être utilisés pour établir un résultat d'analyse anormal (RAA).
- Les analyses effectuées par des laboratoires non agréés/reconnus par l'AMA peuvent être utilisées pour soutenir une enquête.

Le droit de prise de possession de l'ama

- L'AMA peut prendre immédiatement possession des échantillons et des données antidopage d'un laboratoire ou d'une OAD.

Code de conduite, conditions d'éligibilité, règles médicales et de sécurité

- Vos organisations antidopage (OAD) ont probablement mis en place des règles de sécurité, d'éligibilité, des règles médicales ou un code de conduite pour assurer que votre sport soit équitable ainsi que votre sécurité.
- Le Code mondial antidopage (le Code) n'empêche pas ses signataires d'avoir ce type de règles qui sont utilisées à des fins autres que l'antidopage afin de vous protéger.
- En cas de besoin et pour éviter de devoir prélever des échantillons supplémentaires, les OAD peuvent utiliser des échantillons de contrôle du dopage et les données issues de l'analyse de ces échantillons pour faire respecter ces règles.



Assurez-vous d'être pleinement conscient de toutes les règles et de tous les codes de conduite que vous devez respecter pour participer à votre sport en toute sécurité et en toute équité.

Analyse complémentaire des échantillons

- Un échantillon peut être analysé plusieurs fois avant qu'un sportif ne soit informé d'une violation potentielle.
- Si l'échantillon est négatif, l'OAD qui a initié le test ou l'AMA peut stocker l'échantillon en toute sécurité et procéder à une analyse plus approfondie.
- Toute OAD ayant juridiction sur vous peut poursuivre l'analyse d'un échantillon négatif, mais elle doit obtenir l'autorisation de l'OAD qui a initié le test ou de l'AMA.



Par exemple, le Comité international paralympique (CIP) peut conserver les échantillons prélevés pendant les Jeux paralympiques et les conserver une fois les premières analyses terminées. Une ONAD peut alors demander au CIP l'autorisation de procéder à des analyses supplémentaires sur l'échantillon conservé.





Qu'est-ce qui a changé dans la gestion des résultats ?

- Le Standard international pour gestion des résultats (SIGR) est un nouveau standard international qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021.
- Le SIGR énumère toutes les étapes à suivre par une organisation antidopage (OAD) ayant l'autorité de gestion des résultats (AGR) concernant une violation des règles antidopage (VRAD) potentielle. Il indique également quelles informations doivent être fournies au sportif et à quel moment pendant toute la procédure.
- Toute conséquence imposée par une OAD à un sportif qui a commis une VRAD sera reconnue par toutes les autres OAD signataires du Code mondial antidopage (le Code).
- Cela signifie que si un sportif est provisoirement suspendu par une fédération internationale (FI) ou une organisation nationale antidopage (ONAD), toutes les autres organisations reconnaîtront et appliqueront cette suspension provisoire.
- Le processus est un peu différent lors d'un grand événement. Un organisateur de grandes manifestations (OGM) peut déterminer s'il y a une VRAD et imposer des sanctions liées à cet événement (par exemple, l'annulation des résultats, le retrait de l'accréditation, la suspension provisoire), mais la gestion des résultats et les sanctions peuvent être effectuées par la FI concernée.



Par exemple, si un sprinteur, qui pratique également le bobsleigh, est suspendu provisoirement pour les deux sports.

Quels changements ont été apportés aux violations des règles antidopage (VRAD) et aux sanctions ?

Qu'est-ce que le dopage ?

Le dopage est défini comme la violation d'une ou de plusieurs règle(s) antidopage (VRAD) décrites dans le Code mondial antidopage (le Code). Ces violations sont les suivantes.

Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans l'échantillon d'un sportif.

Test positif.

Utilisation ou tentative d'utilisation par un sportif d'une substance ou d'une méthode interdite. Cela inclut les cas de passeport biologique de l'athlète (PBA).

Utiliser ou tenter d'utiliser une substance interdite ou une méthode interdite.

Se soustraire, refuser de ou ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon par un sportif.

Not going to the doping control station when notified or refusing to take a test or not giving a complete sample.

Manquements d'un sportif à ses obligations de localisation

Ne pas être à l'endroit indiqué, ou manquer un contrôle antidopage pendant les 60 minutes pour lesquelles vous avez soumis les informations de localisation, ne pas communiquer vos informations de localisation à temps, ou communiquer des informations incomplètes ou erronées

Falsification ou tentative de falsification de toute partie du contrôle du dopage par un sportif ou une autre personne.

Interférer avec le processus de contrôle ou de contrôle du dopage, y compris pendant le processus de gestion des résultats pour un cas.

Possession d'une substance ou d'une méthode interdite par un sportif ou une personne d'encadrement du sportif.

Avoir en sa possession une substance interdite.

Le trafic ou la tentative de trafic de toute substance ou méthode interdite par un sportif ou une autre personne.

Manipulation, transport, vente ou tentative de vente de substances interdites.

Administration ou tentative d'administration par un sportif ou une autre personne à un sportif d'une substance ou d'une méthode interdite.

Donner ou essayer de donner une substance interdite à un sportif.

Complicité ou tentative de complicité de la part d'un sportif ou d'une autre personne.

Aider ou essayer d'aider à dissimuler une VRAD.

Association interdite d'un sportif ou d'une autre personne.

Travailler avec une personne qui purge une période d'inéligibilité, ou demander de l'aide ou des services à une telle personne.

Actes d'un sportif ou d'une autre personne visant à décourager ou à exercer des représailles contre la dénonciation aux autorités - NOUVEAU !

Les actions qui font peur à quelqu'un de signaler un cas de dopage présumé ou les actes de vengeance contre ceux qui l'ont signalé.

Les changements

Complicité

- Le terme « Tentative » a été ajouté à la liste des violations des règles antidopage (VRAD) pour complicité.
- Un cas de complicité est maintenant défini comme **«assistance, incitation, contribution, conspiration, dissimulation ou toute autre forme de complicité ou de tentative de complicité impliquant une VRAD, ou une tentative d'une VRAD»**.
- Les sanctions peuvent aller de deux ans à une période de suspension à vie.

Association interdite

- Vous ne pouvez pas vous associer ou travailler avec un membre du personnel d'encadrement des sportifs qui est suspendu.
- Il s'agit d'une VRAD - Association Interdite.
- Les organisations antidopage (OAD) doivent mettre à disposition une liste de tout personnel d'encadrement du sportif suspendu. Elles ne sont pas tenues de vous informer à l'avance qu'une personne est suspendue. Pour un cas d'association interdite, l'OAD doit seulement établir que le sportif savait que la personne était suspendue.

Protection des personnes signalant une VRAD potentielle

- Décourager quelqu'un de signaler des informations relatives à des activités de dopage (y compris le non-respect du Code mondial antidopage) est une nouvelle VRAD.

- Les représailles à l'encontre d'une personne pour avoir signalé des informations relatives à des activités de dopage constitue une nouvelle VRAD.
 - Les sanctions peuvent aller de deux ans à une période de suspension à vie.



La dénonciation est un élément essentiel pour garder le sport propre. Les sportifs et les personnes impliquées dans le sport doivent signaler tout soupçon de comportement relié au dopage à l'OAD compétente.

La plateforme « Brisez le silence! » de l'AMA vous permet de le faire de manière anonyme.

Souplesse des sanctions en cas de refus ou de falsification

- Dans des circonstances exceptionnelles, la sanction applicable pour un refus de se soumettre à un contrôle ou pour falsification du processus de contrôle peut aller de deux à quatre ans..

Falsification

- La falsification au cours du processus de gestion des résultats est considérée comme une première infraction distincte.
- La sanction pour falsification pendant le processus de gestion des résultats est de deux à quatre ans et s'ajoute à toute sanction existante pour la violation initiale

Circonstances aggravantes

- En cas de circonstances spéciales ou exceptionnelles, une période de suspension supplémentaire pouvant aller jusqu'à deux ans peut être appliquée.

Aide substantielle

- Une sanction suspendue peut désormais être prononcée si une aide substantielle fournie contribue à établir le non-respect du Code mondial antidopage (le Code), et/ou les Standards internationaux, ou aide à découvrir d'autres types de violations de l'intégrité du sport.
- La réduction de la sanction dépend de l'aide fournie qui contribue l'organisation antidopage (OAD) à poursuivre d'autres violations. Si les informations fournies ne sont pas utiles, la période de suspension ne sera pas réduite.
- L'AMA peut accepter de ne pas divulguer publiquement une violation des règles antidopage (VRAD) en échange d'une aide substantielle

Accords de règlement de l'affaire

- Un sportif ou une autre personne qui commet une VRAD, et qui fait face à une sanction de quatre ans, peut voir sa



Une aide substantielle est fournie, lorsque des informations qui aident une OAD à engager d'autres poursuites contre des individus ou à dénoncer toute non-conformité d'un signataire sont fournies, par exemple.

sanction réduite d'un an s'il avoue la VRAD dans les 20 jours suivant la notification des charges.

- Une OAD, un sportif ou une autre personne et l'AMA, peuvent conclure un « accord de règlement de l'affaire » dans lequel, la sanction applicable peut être convenue sur la base des faits du cas.
- Les accords de règlement de l'affaire ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.
- Un sportif qui négocie un accord de règlement de l'affaire a le droit de partager son histoire dans le cadre d'une « entente de réserve de tous droits ».



Une notification des charges est la communication officielle reçue de l'OAD qui indique qu'une VRAD a eu lieu.



Une entente de réserve de tous droits signifie que tout ce qui a été convenu ne peut pas être utilisé ultérieurement lors d'une audition, sauf accord du sportif et de l'OAD.

Améliorations des règles relatives aux violations multiples

- La manière dont la période de suspension pour une deuxième VRAD est déterminée a été modifiée pour être plus proportionnelle et ne pas dépendre uniquement de l'ordre dans lequel les deux violations ont eu lieu.



Par exemple, dans le cadre d'une enquête ou de la réanalyse d'échantillons conservés, un RAA peut être découvert dans un échantillon qui a été prélevé plus de 12 mois avant une VRAD déjà découverte.

Les deux VRAD sont considérées comme des premières infractions.

La sanction pour la VRAD découverte plus tard sera ajoutée à la période de suspension existante.

Prix confisqués

- Si une organisation antidopage (OAD) collecte des prix confisqués d'un sportif à la suite d'une VRAD, l'OAD prendra des mesures raisonnables pour distribuer les prix aux sportifs qui y auraient eu droit.
- La reconsidération de tout classement basé sur les gains redistribués dépend des règles de l'organisation sportive

Sanctions en cas de violation d'une suspension provisoire

- Un sportif qui est provisoirement suspendu du sport, mais qui continue à participer pendant cette période, ne se verra accorder aucun crédit (temps déjà purgé) pour cette période.
- Les sportifs qui continuent à compétitionner alors qu'ils sont suspendus de manière provisoire, verront leurs résultats annulés

Sanctions en cas de non-respect par un signataire et impact sur les sportifs

- Le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) décrit le processus et les conséquences pour les signataires qui ne se conforment pas au Code mondial antidopage (le Code). En dernier recours, les conséquences d'un non-respect du Code pourraient inclure l'interdiction pour les sportifs de participer à des compétitions internationales



Quelles sont les nouveautés en matière d'audiences et de recours ?

- Des normes plus rigoureuses pour des audiences équitables, notamment en exigeant que les instances d'audition soient indépendantes sur le plan opérationnel de l'autorité de gestion des résultats (AGR), de l'enquête et de toute décision de poursuivre l'affaire. En outre, les instances d'audition d'appel doivent également être institutionnellement indépendante de l'AGR.
- Il appartient au sportif ou autre personne de démontrer que les retards éventuels survenus dans la procédure d'audition ne leur sont pas imputables.
- Toute partie (organisation ou individu) qui fait appel peut soumettre de nouvelles preuves, des arguments juridiques et des revendications qui n'ont pas été présentées lors de l'audience initiale. Toute nouvelle preuve doit être liée à la même cause d'action ou aux mêmes faits ou circonstances générales traités lors de l'audience initiale.
- Lorsque l'instance d'audition d'appel nationale n'est pas équitable, impartiale et indépendante sur le plan opérationnel et institutionnel, le sportif ou autre personne a le droit de faire appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).



Conclusion

- Ce Guide du sportif est un résumé des changements majeurs du Code mondial antidopage 2021 (le Code), qui pourraient avoir le plus grand impact sur vous et les autres sportifs. Nous avons également inclus quelques rappels sur des sujets clés de la lutte contre le dopage que les sportifs devraient connaître.
- Vous pouvez en savoir plus sur le Code et les Standards internationaux (les Standards) grâce à la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) de l'AMA. Inscrivez-vous ou visitez dès maintenant le site <https://adel.wada-ama.org>.
- Veuillez consulter le site web de l'AMA (www.wada-ama.org) pour vérifier le Code et les Standards.
- N'oubliez pas de consulter votre organisation nationale antidopage et votre fédération internationale pour comprendre les changements apportés à leurs règles antidopage, et de consulter le matériel et les programmes éducatifs qu'elles ont mis à votre disposition.





BUREAU PRINCIPAL

Agence mondiale antidopage (AMA)
Tour de la Bourse
800, Place Victoria (Bureau 1700)
P.O. Box 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada
Tél.: +1 514 904 9232
Fax: +1 514 904 8650

AFRIQUE

Agence mondiale antidopage (AMA)
8e étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
Tél : +27 21 483 9790
Fax : +27 21 483 9791

ASIE/OCÉANIE

Agence mondiale antidopage (AMA)
2e étage, Ahlete's Village
Nishigaoka 3-9-14, Kita-ku,
Tokyo 115-0056, Japon
Tél : + 81 3 5963 4325

AMÉRIQUE LATINE

Agence mondiale antidopage (AMA)
World Trade Center
L.A. de Herrera 1248
Tour 2 – Bureau 712
Montevideo, Uruguay
Tél : +598 (2) 623 5206
Fax : +598 (2) 623 5207

EUROPE

Agence mondiale antidopage (AMA)
Maison du Sport International
Av. de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse
Tél : +41 21 343 4340
Fax : +41 21 343 4341

 wada-ama.org

 twitter.com/wada_ama

 facebook.com/wada.ama

 wada_ama

 linkedin.com/company/wada/

 info@wada-ama.org